


EXPLOITANTS AGRICOLES

LIVRET D'INFORMATION

Mise à jour : Octobre 2021



La MSA vous soutient
et vous accompagne



La MSA assure la protection sociale des agriculteurs, des employeurs de main-d'œuvre, des salariés agricoles et de leurs familles.

La MSA, votre protection sociale

Un interlocuteur unique

La MSA gère de façon globale : votre **santé**, vos **prestations familiales**, votre **retraite** et le recouvrement de vos **cotisations**. Elle prend également en charge la **médecine du travail** et la **prévention des risques professionnels ainsi que la lutte contre le mal-être agricole**. En complément, la MSA mène des **actions sociales** dont vous pouvez être bénéficiaire. La MSA est votre interlocuteur unique. Cette spécificité de la MSA facilite votre quotidien et simplifie vos démarches.

Des valeurs de proximité et de solidarité

Ses missions reposent sur des principes de **solidarité**, de **responsabilité** et de **démocratie**. Par son **guichet unique** et ses **différents interlocuteurs de terrain**, la MSA vous rencontre afin de faire le point sur votre situation :

- dans ses **agences de proximité** (Cf. page 53)
- **à votre domicile** selon les besoins que vous exprimez
- **par téléphone** au 03 22 80 60 02.

La MSA, c'est aussi un réseau de **délégués cantonaux** à l'écoute de vos préoccupations. Ils portent une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des agriculteurs, notamment des jeunes installés. Votre élu MSA fait le lien entre vous et votre MSA. Il est là pour vous accompagner, vous orienter, soutenir vos projets et interpeller les services de votre MSA sur des difficultés que vous pourriez rencontrer.



Un accompagnement dans votre quotidien professionnel et personnel

Un groupe de réflexion MSA associé à des partenaires a réalisé un diagnostic sur les problématiques rencontrées par la population des exploitants agricoles sur le territoire Oise Nord Ouest. Ce projet a pour finalité **d'améliorer les conditions de vie (sociales, professionnelles et familiales) des exploitants**. C'est dans ce cadre que nous souhaitons vous proposer **ce livret d'information** afin que vous puissiez **accéder à vos droits et aux actions menées en votre faveur par la MSA**, et pour connaître **les institutions présentes à vos côtés**.

En parallèle, pour faire face aux crises agricoles et connaître les aides proposées par votre MSA, vous pouvez consulter **le Pass' AGRI** sur le site internet de la MSA : picardie.msa.fr

Sommaire

1

MA SANTÉ

- ▶ Que faire en cas d'arrêt de travail ? _____ p8
- ▶ Un service Santé Sécurité au travail _____ p9
- ▶ Un accompagnement dans le Maintien en Emploi _____ p10
- ▶ Une aide au remplacement pour maintenir l'activité _____ p11
- ▶ Une aide au répit pour souffler _____ p12
- ▶ Des prestations d'actions sociales à destination des personnes en situation de handicap _____ p13
- ▶ Un soutien pour favoriser le répit des aidants familiaux _____ p14
- ▶ En complément de la MSA _____ p15

Je suis exploitant

4

MES FORMATIONS

- ▶ Un accompagnement individualisé par des conseillers en prévention _____ p40
- ▶ Des formations proposées par le service Santé Sécurité _____ p41
- ▶ Des formations proposées par le service d'Action Sanitaire et Sociale _____ p49
- ▶ En complément de la MSA _____ p54

2

MES DROITS

- ▶ Un accompagnement au quotidien par des professionnels MSA__ p19
- ▶ Des droits légaux liés à la vie quotidienne_____ p20
- ▶ Des prestations extra-légales d'action sociale_____ p21
- ▶ Des difficultés de paiement des cotisations ?_____ p22
- ▶ En complément de la MSA_____ p24



3

MON BIEN-ÊTRE

- ▶ Un réseau pour repérer et orienter les personnes en situation de mal-être :
Sentinelles agricole p27
- ▶ Un dispositif en prévention du suicide :
Horizon p28
- ▶ Un service d'écoute anonyme 24h/24 et 7j/7 dédié au monde agricole : Agri'Ecoute p29
- ▶ Une cellule pluridisciplinaire pour lutter contre le mal-être : CPP mal-être p30
- ▶ Séjour détente et mieux-être_____ p31
- ▶ Séjour famille_____ p33
- ▶ Week-end répit_____ p34
- ▶ Groupes de paroles_____ p35
- ▶ Ateliers répit en distanciel_____ p36





1

MA SANTÉ :

**Maintenir mon
activité**



Que faire lorsque je suis en arrêt de travail ?

Point sur la procédure à suivre

MALADIE

Tout accident ou maladie d'origine non professionnelle.

ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE

Tout ce qui survient au cours du travail ou qui a pour cause l'activité professionnelle, ainsi que le trajet "domicile → lieu de travail".

Une déclaration d'accident de travail est à faire dans les 8 jours à compter de la date de l'accident, sur le site Internet de la MSA.

Consultez votre médecin traitant qui vous prescrira un arrêt de travail.

Complétez et envoyez sous 48h les 2 premiers volets de l'avis d'arrêt de travail à la MSA.

Délai de carence de 7 jours (3 en cas d'hospitalisation) durant lesquels vous ne percevrez pas d'IJ.

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (IJ)

Pour compenser la perte de vos revenus pendant votre arrêt de travail, vous pouvez percevoir des indemnités journalières (IJ) sous certaines conditions.

→ 21,47€ par jour les 28 premiers jours, et 28,63€ par jour à partir du 29^{ème} jour*.

→ En maladie, les IJ sont versées sur une durée maximale de 360 jours et sur une période de 3 ans pour les arrêts de travail inférieurs à 6 mois et hors Affection Longue Durée (ALD). En cas d'ALD ou d'arrêts supérieurs à 6 mois, les IJ peuvent être versées pendant 3 ans maximum, par affection.

→ En accident du travail, les IJ sont versées jusqu'à la consolidation ou la guérison.

Fin des indemnités journalières

INVALIDITÉ

Vous êtes considéré comme invalide si, après un accident ou une maladie d'origine non professionnelle, votre capacité de travail ou de gain est réduite d'au moins 2/3. L'invalidité est déterminée par le médecin conseil de la MSA.

PENSION D'INVALIDITÉ

Indemnité liée à votre catégorie d'invalidité pour compenser la perte de vos revenus.

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Si vos capacités ont été modifiées durant l'arrêt de travail, il est possible de faire une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé auprès de la MDPH**. Elle permet d'envisager un accompagnement dans l'aménagement de votre poste de travail ou une réorientation professionnelle.

GUÉRISON

Reprise du travail

CONSOLIDATION

Lorsque le médecin conseil estime que votre maladie / lésion n'évolue plus.

TAUX D'INCAPACITÉ PERMANENTE

Après consolidation, si vos séquelles le justifient et impactent votre vie professionnelle, un taux d'incapacité permanente peut vous être attribué.

RENTE ACCIDENT DE TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE

Indemnité liée au taux d'incapacité permanente.

*Montant fixé au 01/04/2021 et revalorisé chaque année

**Maison départementale des personnes handicapées

À la découverte des actions de ma MSA



Un service Santé Sécurité au travail



Le service SST est une équipe pluridisciplinaire qui a pour mission de vous accompagner dans votre activité professionnelle afin d'éviter toute altération de votre santé et de votre sécurité du fait de votre travail.

NOS ACTIONS

- ☺ Vous apporter un accompagnement technique et financier à l'amélioration des conditions de travail.
- ☺ Vous conseiller sur l'amélioration technique des matériels, locaux et équipements de sécurité.
- ☺ Réaliser des mesures métrologiques.
- ☺ Étudier et adapter certains postes de travail pour vous permettre le maintien dans votre activité.
- ☺ Vous former à la sécurité concernant des risques spécifiques.

QUI SOLLICITER ?

Le médecin du travail et/ou l'infirmier du travail



vous conseillera dans les domaines concernant l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'adaptation des postes,

des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, et la protection contre les nuisances et risques d'accident du travail.

Le conseiller en prévention



est agréé et assermenté. Il a pour mission de mettre en œuvre une politique de prévention dans le but de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles.

QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité au travail
Secrétariat SST : 03 23 23 68 75
santesecuritetravail.blf@picardie.msa.fr

Un accompagnement dans le maintien en emploi

C'est un dispositif d'accompagnement des travailleurs pour favoriser le maintien dans leur activité.

Il existe plusieurs solutions :

► Si votre état de santé vous permet de rester dans l'entreprise, mais pas sur le même poste de travail :

- un aménagement de poste
- un reclassement interne
- une formation
- un temps partiel thérapeutique

► Si votre état de santé vous oblige à vous réorienter professionnellement :

- une formation
- un bilan de compétence
- une aide dans la création d'entreprise.

QUI EST CONCERNÉ ?



Toute personne ayant des difficultés à reprendre ou à garder son activité professionnelle, en raison de son état de santé (handicap, maladie, accident du travail,..) peut bénéficier de ce service gratuitement.

COMMENT ÇA MARCHE ?



La commission se mobilise avec vous, et vous permet de bénéficier d'une expertise pluridisciplinaire associant des compétences médicales, de santé au travail et d'action sanitaire et sociale, ainsi que les compétences de partenaires multiples (MDPH*, SAMETH**, centres de réadaptation, organisme de formation, contrôle médical,..).

Le suivi se fait avec le consentement de la personne.

La MSA vous guidera vers le médecin du travail et/ou l'infirmière du travail de votre secteur.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie

Centre de contact : 03 22 80 60 02
cpme.grprec@picardie.msa.fr

* Maison Départementale des Personnes Handicapées

** Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Une aide au remplacement pour maintenir l'activité

Cette aide financière forfaitaire permet de poursuivre l'activité de l'exploitation en ayant recours à un remplaçant suite à une situation exceptionnelle d'arrêt de travail ou de décès.

QUI EST CONCERNÉ ?



Cette aide est destinée aux agriculteurs ou à leur conjoint collaborateur suite à une situation exceptionnelle d'arrêt de travail ou de décès. Cette aide est soumise à des conditions de ressources

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur doit transmettre son certificat d'arrêt de travail ou un acte de décès accompagné de son avis d'imposition, en précisant s'il fait appel à un service d'aide au remplacement ou s'il s'agit d'une embauche directe.



Le dossier est ensuite étudié pour connaître sa recevabilité. Si un accord est donné, le demandeur ou le service d'aide au remplacement percevra directement l'aide accordée.

Prenez contact avec la MSA pour connaître le travailleur social de votre secteur.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

Une aide au répit pour souffler

L'aide au répit se décline en deux temps :

1. La prise en charge de jours de remplacement par le service d'aide au remplacement.
2. L'accompagnement pour la mise en place de répit (sortie en famille, séjour en famille, formations, etc...).

Ce temps vous permettra de prendre du répit pour vous, seul ou en famille.

3. Prise en charge de consultations psychologique, de séances d'activité physique, de séances de diététique

QUI EST CONCERNÉ ?



Cette aide est destinée aux agriculteurs et/ou leur conjoint collaborateur qui exprime un état d'épuisement, de surmenage professionnel et qui ressent le besoin de s'évader de l'exploitation.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Une rencontre est réalisée avec le travailleur social de votre secteur afin d'identifier avec vous votre besoin de répit.

Prenez contact avec la MSA pour connaître le travailleur social de votre secteur.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

Des prestations d'actions sociales à destination des personnes en situation de handicap

Ces prestations financières favorisent l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Elles se composent des prestations suivantes :

- ▶ Aide à la complémentaire santé
- ▶ Aide à l'accès aux soins
- ▶ Aide aux fournitures d'hygiène des malades
- ▶ Aide au soins palliatifs
- ▶ PRADO insuffisance cardiaque ou orthopédique

QUI EST CONCERNÉ ?



- 1) Assuré maladie MSA ayant fait l'objet d'un refus de complémentaire santé solidaire à compter du 01/11/2019
- 2) Assuré maladie en MSA, reconnu en qualité de travailleur handicapé et/ou bénéficiaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité

COMMENT ÇA MARCHE ?



- Ces prestations sont soumises à différentes conditions.
- Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez votre MSA.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

Un soutien pour favoriser le répit des aidants familiaux : DES PRESTATIONS

Il existe plusieurs prestations d'aide au répit des aidants :

► l'aide à l'hébergement d'un aidant accompagnant :
prise en charge partielle des coûts d'hébergement de l'aidant accompagnant la personne hospitalisée

► l'aide au 1er répit à domicile :
prise en charge des premières heures de répit à domicile afin de pallier à l'indisponibilité temporaire de l'aidant

► l'aide aux aidants :
prise en charge partielle de la garde à domicile afin que l'aidant puisse s'absenter momentanément pour prendre du répit

QUI EST CONCERNÉ ?



L'aidant naturel est une personne non professionnelle venant en aide à une personne dépendante de son entourage.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Ces prestations sont soumises à différentes conditions.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez votre MSA.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

D'AUTRES ORGANISMES LOCAUX EN COMPLÉMENT DE LA MSA

L'Organisme de placement spécialisé Cap emploi

**CAP
EMPLOI**

Handicap, recrutement & maintien

L'Organisme de Placement Spécialisé **Cap emploi** favorise l'insertion, le maintien dans l'emploi et l'accompagnement à l'évolution et à la transition professionnelle des personnes en situation de handicap.

Cap emploi vous accompagne dans la recherche de solutions vous permettant de conserver votre activité malgré vos difficultés de santé. Pour bénéficier de leur intervention, vous devez être reconnu travailleur handicapé ou accepter de faire une demande de reconnaissance.

AISNE

Cap emploi :

83 boulevard Jean Bouin
02 100 Saint-Quentin
03 23 08 40 20
contact@capemploi02.fr

OISE

Cap emploi :

7 rue des Tanneurs,
60 000 Beauvais
03 44 15 66 66
info@capemploi60.org

SOMME

Cap emploi :

Bâtiment CERCIS – Allée de
la Pépinière – Centre Oasis
80044 Dury
03 22 89 00 99
accueil@capemploi80.com

D'AUTRES ORGANISMES LOCAUX EN COMPLÉMENT DE LA MSA

Le service de remplacement



Comment bénéficier du service de remplacement ?

Le chef d'exploitation doit adhérer au service de remplacement de son département. Soumis à une cotisation annuelle, l'agriculteur peut se faire remplacer à tous moments pour différents motifs.

Le service de remplacement met alors à disposition de l'exploitant un salarié au profil adapté à la mission et à l'exploitation. Le service de remplacement est l'employeur du salarié qu'il rémunère.

Pour quels motifs se faire remplacer ?

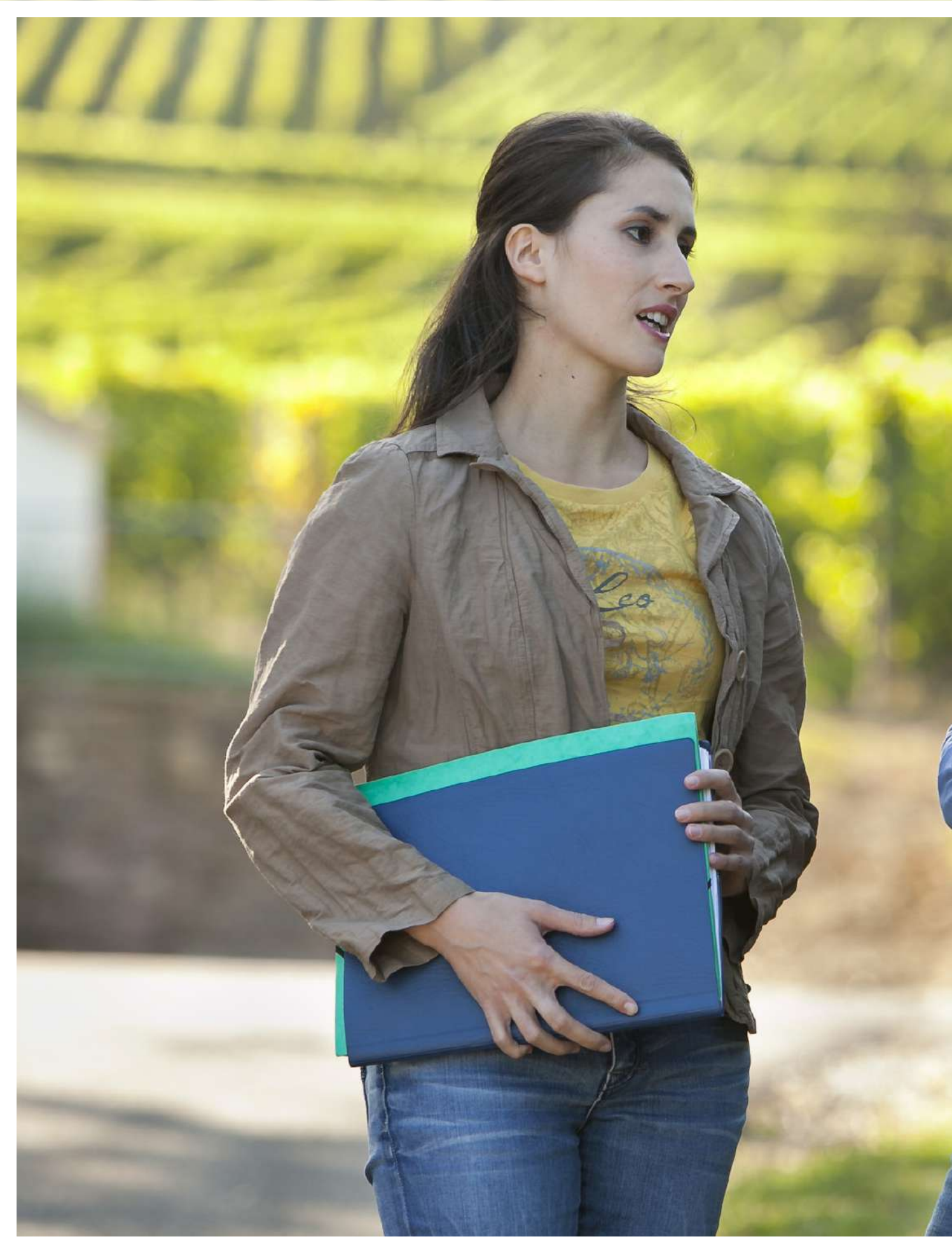
- **Vacances, temps libre** : 14 jours de congés à 50% de crédit d'impôt
- **Maladie, accident** : Sous justificatif d'un arrêt de travail, la MSA prend en charge un coût de 10 euros/h pour 130h sous conditions de ressources
- **Formation/ Mandat professionnel** : vous souhaitez vous former ou vous vous absentez pour des responsabilités professionnelles : syndicat, réunion technique, 50 à 75 % du coût de la journée est pris en charge
- **Maternité/ Paternité** : La prise en charge du coût du remplacement lors d'un congé maternité est pris en charge à 100 % par la MSA depuis le 01/01/2019.

Pour plus de renseignements contactez vos services départementaux :

Aisne : 03.23.97.54.11- sraisne@ma02.org

Oise : 03.44.11.45.06- contact@sdr60.fr

Somme : 03.22.33.69.41- srgea80@gmail.com





2

MES DROITS :

Accéder aux
prestations et
aides financières
adaptées à ma
situation

Un accompagnement au quotidien par des professionnels MSA

DANS LES DÉMARCHES PROFESSIONNELLES



Le conseiller en protection sociale assure du conseil, de l'accueil et de l'information.

😊 Il vous accompagne dans la constitution de dossiers en protection sociale et dans les démarches administratives (l'affiliation, la cessation d'activité et la retraite) afin d'assurer l'accès à la plénitude de vos droits.

DANS LES DÉMARCHES PERSONNELLES



Le travailleur social assure de l'accompagnement, de l'écoute, du conseil et de l'orientation sur les thématiques liées à votre vie quotidienne et familiale.

😊 Il est présent à vos côtés afin de vous accompagner et prévenir les situations de précarité liées à des ruptures professionnelles et/ou des ruptures de droits.

😊 Il met en place des actions collectives pour vous et votre famille dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle.

QUI CONTACTER ?



Pour connaître le conseiller de votre territoire, contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

Des droits légaux liés à la vie quotidienne

QUELLES SONT LES PRESTATIONS LÉGALES ?

LA SANTÉ

► La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire (CSS) remplace depuis 1^{er} novembre 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer les dépenses de santé.

En fonction des ressources, elle est gratuite ou coûte moins de 1 € par jour par personne, et peut couvrir l'ensemble du foyer.

LE REVENU

► Le Revenu de Solidarité Actif (RSA)

Cette prestation garantit un revenu minimum en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus.

► La Prime d'Activité

La prime d'activité permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une aide pour compléter vos revenus.

LE LOGEMENT

► L'Aide Personnalisée au Logement

C'est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer ou de vos mensualités d'emprunt en cas d'accession à la propriété d'un logement ancien (avant 2018).

QUI EST CONCERNÉ ?



Toute personne disposant de revenus modestes ne dépassant pas un certain plafond. L'ensemble de ces prestations répondent à certains critères tels que l'âge, la composition familiale, etc.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Pour vous accompagner dans l'ensemble de ces démarches et faire le point sur vos droits, des agents d'accueil sont à votre disposition dans diverses agences réparties sur la région.

Pour prendre rendez-vous avec ces professionnels, il vous suffit d'appeler votre MSA.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

Des prestations extra-légales d'action sociale

Les prestations extra-légales d'action sociale permettent de venir en soutien ou en secours face à un aléa de la vie, et favorisent l'insertion sociale et professionnelle.

Elles se présentent sous plusieurs formes :

- ▶ aide financière
- ▶ dispositif d'urgence : tickets de service alimentaire + secours financier
- ▶ prêt d'honneur
- ▶ prêt complémentaire à l'amélioration de l'habitat
- ▶ prêt ménager
- ▶ prêt mobilité
- ▶ prêt approvisionnement du combustible
- ▶ prêt achat de matériel de puériculture
- ▶ prêt accès / maintien dans le logement
- ▶ prise en charge de séances de consultations de sophrologie

QUI EST CONCERNÉ ?



Les prestations sont à destination des ressortissants MSA, assurés en maladie et bénéficiant de prestations familiales en MSA.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Elles sont soumises à des conditions.

Pour échanger sur vos difficultés et étudier l'accès à certaines aides, contactez votre MSA, qui vous mettra en contact avec un travailleur social.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

Des difficultés de paiement des cotisations ?

Trouvons des solutions ensemble

Les cotisations non réglées à la date de paiement donnent lieu à l'application de majorations de retard. La MSA peut vous aider en cas de périodes difficiles. Nos équipes sont à vos côtés pour étudier avec vous des solutions.

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ECHEANCIER DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de demander un délai de paiement dès la réception de votre facture.

La caisse ne peut accorder un plan de paiement au-delà de 2 ans (à titre exceptionnel, le plan consenti pourra être d'une durée de 3 ans).

Le règlement intégral de la part ouvrière des cotisations sociales est une condition préalable à l'octroi d'un plan de paiement de la part

patronale des cotisations. En effet, la part ouvrière des cotisations ne peut faire l'objet d'un échéancier de paiement. Au règlement intégral des cotisations, le dossier sera soumis devant la Commission de Retour Amiable pour examen d'une éventuelle remise des majorations et pénalités de retard.

PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES COTISATIONS

La MSA dispose d'un fond destiné à la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs.

Ce fond peut vous permettre d'être aidé si vous êtes confronté à des difficultés de trésorerie et que votre exploitation ou entreprise agricole est jugée viable.

C'est la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) qui apprécie cette qualité.

Le formulaire de demande de prise en charge de cotisations est disponible en ligne, sur le site de la MSA Picardie.

MODULATION DES APPELS DE COTISATIONS

Pour faire face, sur le court terme, à vos obligations de versement de cotisations sociales, **la MSA peut vous accorder des facilités de paiement**, à travers une demande de modulation : si vos revenus professionnels

ont subi une variation importante, vous avez la possibilité de demander que les appels fractionnés ou prélèvements mensuels soient calculés sur une base intégrant vos revenus professionnels estimés de l'année précédente.

OPTION EN FAVEUR DE L'ASSIETTE DE COTISATION N-1

Pour tenir compte de la baisse de vos revenus professionnels survenue suite à une crise, **vous pouvez demander à titre exceptionnel à ce que le calcul de vos cotisations se fasse sur une assiette annuelle** (et non sur une assiette triennale).

Pour cela, vous devez compléter une demande d'option avant le 30 juin de l'année N pour une prise d'effet au 1^{er} janvier (exemple : avant le 30 juin 2019 pour un effet au 1^{er} janvier 2019).

Se rapprocher de votre conseiller en protection sociale de territoire

Plus d'informations sur le site picardie.msa.fr : Rubrique Exploitants > Cotisations des non-salariés > Paiement des cotisations exploitants > Des aides pour les agriculteurs en cas de difficultés de paiement



D'AUTRES ORGANISMES LOCAUX EN COMPLÉMENT DE LA MSA

Solidarité Paysans Picardie

Solidarité Paysans Picardie accompagne, dans le respect des choix de la personne, tout agriculteur rencontrant des difficultés sociales, économiques, juridiques, qui en fait la demande.

Contact :

Mairie – Place de la République
80320 Chaulnes
03 22 85 86 75
solidarite.paysans.picardie@wanadoo.fr
www.solidaritepaysans.org/picardie

Réagir

Des conseillers spécialisés sont à l'écoute des exploitants agricoles pour vous accompagner dans différents domaines : social, économique, administratif, juridique et relationnel.

Contact Réagir 60 (OISE):

Sylvie Douchet et Christine Waffelaert
06 33 40 44 29
contact@reagir60.fr

Contact Réagir 02 (AISNE):

Aurore Primot
03 23 22 50 33
aurore.primot@ma02.org

La Chambre d'Agriculture



La Chambre d'agriculture a deux missions essentielles : elle représente le monde agricole auprès des instances administratives, et elle accompagne, via l'écoute et le conseil, l'ensemble de ses ressortissants, notamment les agriculteurs.
Plus d'informations ici : www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr

Contact Oise : Rue Frère Gagne - BP 40463 - 60 021 Beauvais cedex
Tél : 03 44 11 44 11 - Email : accueil@oise.chambagri.fr

Contact Somme : 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 096 Amiens cedex 3
Tél : 03 22 33 69 00 - Email : accueil@somme.chambagri.fr

Contact Aisne : 1 rue René Blondelle - 02 007 Laon cedex
Tél : 03 23 22 50 50 - Email : accueil@ma02.org



A photograph of a woman with long blonde hair hugging a young girl with blonde hair from behind. They are outdoors on a grassy lawn in front of a house with dark wood siding and white window frames. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day. A semi-transparent white box with a blue border is overlaid on the right side of the image, containing text. A purple circle with the number '3' is positioned on the left side of the white box.

3

MON BIEN-ÊTRE :

**Sortir de mon
quotidien
professionnel**

Un réseau pour repérer et orienter les personnes en situation de mal-être : Sentinelles agricoles

Le réseau de Sentinelles agricoles a pour ambition de faciliter la détection des situations de détresse dans le monde agricole. Les Sentinelles sont des personnes volontaires, bénévoles, qui ont été formées pour repérer et orienter une personne en mal-être.

Face à des signes de mal-être, une Sentinelle établit un contact bienveillant avec une personne en souffrance. Elle l'écoute et l'aide à exprimer ses difficultés dans un climat de confiance et de confidentialité. Avec l'accord de la personne en difficulté, la Sentinelle fait le relai avec les services professionnels d'écoute, d'information, d'évaluation, d'orientation.

QUI EST CONCERNÉ ?



Toute personne qui se sent concernée par la lutte contre le mal-être agricole.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Pour être sentinelle :

- Formation d'une journée
- Adhésion à la charte sentinelle
- Participation aux journées d'animation du réseau

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie

Centre de contact : 03 22 80 60 02

Un dispositif spécifique d'écoute et d'accompagnement en prévention du suicide : Horizon

Horizon est animé par une infirmière et une psychologue du travail de la MSA Picardie. Selon les besoins, elles s'appuient sur d'autres compétences au sein de la MSA ou auprès de ses partenaires tout en restant l'interlocutrice privilégiée de la personne en souffrance.

QUI EST CONCERNÉ ?



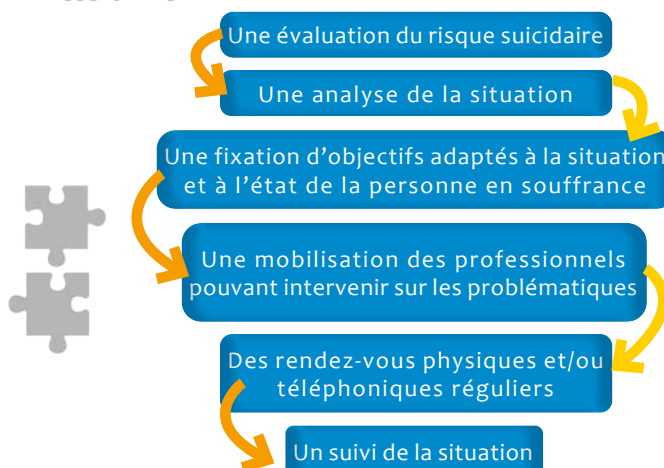
Horizon accompagne des personnes ayant des idées suicidaires ou un comportement le laissant supposer. Une personne confrontée aux idées suicidaires d'un proche ou endeuillée par le suicide peut aussi solliciter Horizon.

Si un tiers s'inquiète pour quelqu'un, avant de le signaler, il devra s'assurer que la personne concernée est d'accord. En effet, il est obligatoire que la personne ait donné son **consentement** pour être signalée auprès d'Horizon.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Horizon prend contact sous 4 jours ouvrés avec la personne signalée. L'accompagnement se fait en toute confidentialité

Sont mis en œuvre, dans le respect du secret professionnel :



QUI CONTACTER ?



Pour contacter le dispositif Horizon :

Centre de contact de la MSA Picardie

03 22 80 60 02

cellulesignalement.grprec@picardie.msa.fr

Un service d'écoute anonyme 24h/24 et 7j/7 dédié au monde agricole : Agri'Ecoute

A tout moment, et de manière anonyme, Agri'écoute permet d'échanger avec un psychologue formé aux difficultés agricoles. Un simple pseudonyme permet le suivi de la situation, lors de plusieurs temps d'échanges avec le même psychologue. Avec le consentement de la personne, l'anonymat peut être levé afin qu'un lien puisse être fait avec la cellule de lutte contre le mal-être de la MSA Picardie, qui prendra le relais.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toute personne rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, un isolement, des problèmes sociaux, familiaux, économiques ou de santé.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Un service d'écoute par téléphone ou tchat (avec la possibilité de prendre rendez-vous) est disponible. Il peut être utilisé par la personne concernée ou par un membre de son entourage familial ou professionnel, relevant de la MSA.

QUI CONTACTER ?

Anonyme et accessible à tout moment :
09 69 39 29 19
Agriecoute.fr

Une cellule pluridisciplinaire pour lutter contre le mal-être : la CPP mal-être

Lorsque le mal-être a pour cause **une accumulation de difficultés** la CPP mal-être se mobilise pour faciliter et harmoniser le travail de guichet unique entre tous les services de la MSA et les partenaires. Les difficultés d'ordre professionnelles (surcharge de travail, conflits...), personnelles (problème de santé, deuil, séparation...) économiques (soucis financier, précarité...) ou sociétales (pression du voisinage, dévalorisation du métier...) sont ainsi traitées en transversalité.

QUI EST CONCERNÉ ?



Toute personne dont l'état se dégrade à cause d'un mal-être modéré ou élevé. Ce mal-être peut être exprimé par la personne ou s'observer par un changement de comportement, d'apparence, dans les relations.

COMMENT ÇA MARCHE ?



La CPP Mal Etre prend contact avec l'adhérent pour comprendre sa situation.

l'adhérent suivi par la CPP mal-être bénéficie d'un accompagnement qui mobilise tous les acteurs de la MSA, et ses partenaires. Le suivi se fait avec le consentement de la personne. Prenez contact avec la MSA pour solliciter la CPP mal-être, pour vous-même ou pour un proche.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie

Centre de contact : 03 22 80 60 02

signalementmaetre.grprec@picardie.msa.fr

Séjour détente et mieux-être

C'est un séjour de 5 jours vous permettant de retrouver confiance en vous, de partager des moments de détente et de faire le plein d'énergie en dehors de votre quotidien.

Tout cela à travers des temps d'échanges, des séances de relaxation et des visites dans une ambiance conviviale.

QUI EST CONCERNÉ ?



Toute personne se retrouvant en situation de fragilité (handicap, maladie, financière) et éprouvant le besoin de souffler.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Ce séjour est organisé en pension complète (hébergement, repas, transport, activités) et vous est proposé sous condition de ressources.

Une inscription et une participation financière sont requises.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02



Séjour famille

Le service Action Sanitaire et Sociale vous accompagne au départ en vacances.

Deux formules sont possibles :

- En collectif : un séjour organisé avec la MSA dans un même lieu pour des familles ayant besoin d'un accompagnement pour se rassurer ;
- En individuel : un séjour personnalisé pour des familles autonomes et désireuses de partir seules.

QUI EST CONCERNÉ ?



Toute famille ne partant pas en vacances et bénéficiant des chèques ANVC* (délivrés chaque année sous condition de ressources).

* Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les familles sont orientées par les travailleurs sociaux ou par des professionnels de la MSA.



Un accompagnement est mis en place avec un travailleur social pour identifier le projet de vacances adapté aux familles (choix du lieu, dates, organisation, budget, transport, loisirs...).

Une participation financière est requise pour ces 2 projets.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie

Centre de contact : 03 22 80 60 02

Week-end répit

C'est un week-end qui vous permettra de sortir de votre quotidien, souffler, vous détendre, partager et rencontrer d'autres personnes.

Il vous est proposé des temps de repos et d'activités (visite, piscine, massages, jeux, soirée, détente).

QUI EST CONCERNÉ ?



Exploitant se trouvant en situation d'épuisement professionnel.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Si vous vous sentez concerné, n'hésitez pas à contacter la MSA qui vous orientera vers le travailleur social en charge de ce week-end.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02

Groupes de paroles

Ce groupe permet à des exploitants d'échanger sur des thématiques variées et de partager avec d'autres exploitants un temps de répit.

QUI EST CONCERNÉ ?



Tout exploitant souhaitant faire connaissance et partager des moments avec d'autres personnes de son territoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Le groupe se réunit une fois par mois de septembre à juin. Ces groupes sont coanimés par une psychologue et un travailleur social.

Thème : Le temps pour soi

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie

Centre de contact : 03 22 80 60 02

Ateliers répit en distanciel

L'objectif est de permettre la découverte d'ateliers de répit sur des demi-journées afin de tendre vers un mieux-être (sophrologie, auto massage, art-thérapie,...).

QUI EST CONCERNÉ ?



Toute personne se retrouvant en situation de fragilité et ayant besoin de répit

COMMENT ÇA MARCHE ?



Si vous êtes intéressés par la découverte d'un ou de ces ateliers, n'hésitez pas à vous rapprocher de la MSA, qui vous orientera vers le travailleur social en charge de cette action.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie
Centre de contact : 03 22 80 60 02







4

MES FORMATIONS :

**Évoluer ou me
reconvertir**

Un accompagnement individualisé par des conseillers en prévention

VISITE D'ENTREPRISE :

Les conseillers en prévention interviennent en milieu de travail afin d'établir des diagnostics de prévention sur les risques professionnels des entreprises ou des exploitations agricoles. Ils proposent des actions de prévention pour améliorer les conditions de travail.

LES LIGNES ÉLECTRIQUES ET LEURS DANGERS :

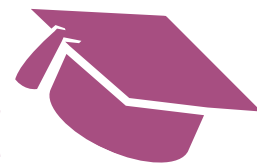
Pour éviter les accidents avec les lignes électriques, le conseiller en prévention sensibilise les professionnels afin de limiter les accidents liés au contact avec les lignes électriques aériennes présentes dans les champs ou sur les exploitations. De plus, un contrôle de la hauteur de la ligne peut être réalisé par le service Santé Sécurité au travail.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES AVEC SEIRICH :

Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) permet aux entreprises de s'informer sur les produits chimiques et de repérer les plus dangereux. Accompagnement du préventeur dans l'évaluation des risques chimiques.



Des formations proposées par le service Santé Sécurité au travail



UTILISER LA TRONÇONNEUSE EN SÉCURITÉ

MÉTHODE

- 1 journée de formation*
- Apports théoriques matin sur l'entretien et l'affutage du matériel.
- Apports pratiques l'après-midi sur les techniques d'abattage en sécurité.

OBJECTIFS

- Connaître le matériel et les équipements de protection individuelle pour travailler en sécurité.
- Savoir réaliser l'entretien du matériel et résoudre les principales pannes.
- Connaître et mettre en œuvre les techniques d'abattages.

INTERVENANTS

- Formateur expert en exploitation forestière.
- Conseiller en prévention des risques professionnels.

* Le coût pédagogique est pris en charge par la MSA Picardie.

QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au travail
Secrétariat SST : 03 23 23 68 75



TRAVAILLER EN SÉCURITÉ AVEC SES BOVINS : SOIN DES ONGLONS ET EMBARQUEMENT AU PRÉ

MÉTHODE

- 1 journée de formation.*
- Apports théoriques et pratiques.

OBJECTIFS DU SOIN DES ONGLONS

- Agencer un parcours pour rendre naturel l'accès à la cage et limiter le stress des animaux.
- Détecter les signes de boiteries, identifier les animaux nécessitant une intervention et isoler en sécurité.
- Nettoyer le sabot et rétablir de bons aplombs pour un parage préventif.

OBJECTIFS DE L'EMBARQUEMENT AU PRÉ

- Connaître le comportement des bovins en pâture.
- Approcher et manipuler un bovin en sécurité.
- Déplacer, embarquer et manipuler des bovins.
- Positionner son matériel et sa bétailière pour trier et embarquer des bovins en sécurité.
- Nettoyer le sabot et rétablir de bons aplombs pour un parage préventif.

INTERVENANTS

- Formateur de l'institut de l'élevage.
- Conseiller en prévention des risques professionnels.

* Le coût pédagogique est pris en charge par la MSA Picardie.

QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au travail
Secrétariat SST : 03 23 23 68 75



MANIPULER ET INTERVENIR SUR SES BOVINS EN SÉCURITÉ

MÉTHODE

- 1 journée de formation*
- Apports théoriques le matin sur le comportement des bovins.
- Apports pratiques l'après-midi pour savoir intervenir sur ses bovins en sécurité.

OBJECTIFS

- Connaître les bases du comportement sensoriel et social des bovins, “penser vache” (la vue, l’ouïe, l’odorat, le goût...), la contention des bovins (les interventions, les animaux, le choix des équipements, installation contention fixe et mobile les accidents du travail liés aux bovins.
- Connaître et s’entraîner aux techniques de contention et de manipulation des bovins.
- Savoir intervenir en sécurité, manipulation de la corde, réalisation et utilisation du licol.

INTERVENANTS

- Formateur de l’institut de l’élevage.
- Conseiller en prévention des risques professionnels.

* Le coût pédagogique est pris en charge par la MSA Picardie.

QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au travail

Secrétariat SST : 03 23 23 68 75





RÉDIGER SON DOCUMENT UNIQUE

MÉTHODE

- 1 journée de formation.*
- Apports théoriques le matin sur la réglementation.
- Apports pratiques l'après-midi sur la rédaction de son document unique.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques professionnels.
- Connaître les règles juridiques de base en matière de responsabilités civiles et pénales pour le chef d'entreprise, les salariés en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle.
- Comprendre la démarche de l'évaluation des risques et analyser des pistes d'amélioration pour la sécurité.

INTERVENANTS

- Conseiller en prévention des risques professionnels
- Médecin du travail

* Le coût pédagogique est pris en charge par la MSA Picardie.

QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au travail

Secrétariat SST : 03 23 23 68 75





CHUTES DE HAUTEUR

MÉTHODE

- 1 journée de formation.*
- Apports théoriques le matin sur la réglementation, les enjeux, les statistiques d'accidents du travail.
- Apports pratiques l'après-midi (utilisation du harnais de sécurité, montage et démontage des échafaudages, utilisation de la nacelle...) suivant les besoins.

OBJECTIFS

- Apporter aux participants une méthodologie de réflexion au travail en hauteur.
- Faire respecter les règles liées au travail en hauteur.
- Prendre conscience des risques et des situations dangereuses.
- Réfléchir à des actions de prévention.

INTERVENANTS

- Formateur expert.
- Conseiller en prévention des risques professionnels.

* Le coût pédagogique est pris en charge par la MSA Picardie.



QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au Travail

Secrétariat SST : 03 23 23 68 75



DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES EN MANAGEMENT

MÉTHODE

- Destinée aux dirigeants d'entreprise agricole.
- 3 journées espacées sur une période de 4 à 6 semaines.*

OBJECTIFS

- Savoir être dans son rôle de chef d'entreprise et ses relations pour gagner en efficacité.
- Acquérir les connaissances sur les différents rôles à assumer.
- Développer ses compétences et sa pratique managériale pour établir des relations de travail constructives.
- Développer des stratégies pour assumer ses rôles en entretenant son capital santé.

INTERVENANTS

- Psychologue du travail-ergonome.
- Conseiller en prévention des risques professionnels.

* Le coût pédagogique est pris en charge par la MSA Picardie.

QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au travail
Secrétariat SST : 03 23 23 68 75





REPENSER LE TRAVAIL POUR BIEN VIVRE SON MÉTIER D'AGRICULTEUR

MÉTHODE

→ 4 journées* espacées sur une période de 3 à 4 mois dont ½ journée en accompagnement individuel sur l'exploitation.

OBJECTIFS

- Prendre conscience des contraintes de son activité et développer ses ressources.
- Mettre en commun des problématiques de travail et échanger sur ses pratiques pour progresser collectivement.
- Acquérir les capacités d'analyse de son activité en lien avec les facteurs de stress.
- Identifier les pistes de progrès sur son exploitation et engager les actions nécessaires pour améliorer son organisation et son bien-être au travail.

INTERVENANTS

- Psychologue du travail-ergonome.
- Conseiller en prévention des risques professionnels.

* Le coût pédagogique est pris en charge par la MSA Picardie.



QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au travail

Secrétariat SST : 03 23 23 68 75



ET SI ON PARLAIT DU TRAVAIL ?

MÉTHODE

→ 1 journée d'échanges consacrée au travail à destination des exploitants, conjoints collaborateurs et aides familiaux.

OBJECTIFS

→ Accompagner à réfléchir sur son organisation de travail, afin de concilier le développement de l'entreprise et la prévention de sa santé, impactant ses conditions de vie.

INTERVENANTS

- Travailleur social.
- Conseiller en prévention des risques professionnels.
- Psychologue du travail.

QUI CONTACTER ?



Contactez le service Santé Sécurité
au travail
Secrétariat SST : 03 23 23 68 75



Des formations proposées par le service d'Action Sanitaire et Sociale



LES JOURNÉES D'ÉCHANGES

MÉTHODE

- 6 jours d'échanges sur 3 thèmes :
 - Thème 1 : Le bureau, une parcelle à cultiver**
 - Faciliter et simplifier son organisation.
 - Améliorer sa communication.
 - Mise en pratique concrète.
 - Thème 2 : Pour un contrôle plus serein**
 - Se préparer pour un contrôle.
 - Identifier les interlocuteurs ressources.
 - Vivre sereinement cette situation.
 - Thème 3 : Cultiver son temps, c'est possible !**
 - Se gérer dans le temps.
 - Harmoniser ses parcelles de vie.

OBJECTIFS

- Faciliter son quotidien professionnel au niveau de la gestion de son administratif et de son temps.

INTERVENANTS

- Spécialiste de l'accompagnement professionnel et personnel, le développement des ressources humaines, la conduite de projets collectifs.
- Travailleur social.



QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie pour
connaître le travailleur social de votre
secteur

Centre de contact : 03 22 80 60 02



L’AFFIRMATION DE SOI

MÉTHODE

→ 3 jours d'échanges sur 3 thèmes :

Thème 1 : L'estime de soi

- Mieux se connaître pour reconnaître sa valeur.
- Renforcer l'estime de soi.

Thème 2 : L'affirmation de soi

- Développer la confiance en ses capacités.
- Savoir exprimer son point de vue, tout en respectant celui des autres.

Thème 3 : Évoluer dans sa vie de tous les jours

- Définir son identité, identifier ses besoins.
- Se positionner et se réaliser.

OBJECTIFS

→ Apprendre à se connaître pour mieux s'affirmer.

INTERVENANTS

→ Spécialiste de l'accompagnement professionnel et personnel, le développement des ressources humaines, la conduite de projets collectifs.

→ Travailleur social.

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie pour
connaître le travailleur social de votre
secteur

Centre de contact : 03 22 80 60 02



VIVRE PLUS SEREINEMENT SON QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

MÉTHODE

- 3 jours d'échanges

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes du stress et des émotions, identifier ses déclencheurs
- Acquérir des outils ressources pour préserver son équilibre et vivre plus sereinement son quotidien professionnel

INTERVENANTS

- Spécialiste de l'accompagnement professionnel et personnel, du développement des ressources humaines, de la conduite de projets collectifs
- Travailleur social

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie pour connaître le travailleur social de votre secteur

Centre de contact : 03 22 80 60 02



CONTINUER OU SE RECONVERTIR

MÉTHODE

→ 3 jours d'échanges en collectif et 3 heures d'individuel

OBJECTIFS

- Sortir la tête du guidon et prendre du recul
- Donner un nouveau souffle à sa carrière
- Reprendre confiance en son avenir
- Clarifier son projet avec des décisions éclairées
- Identifier un plan d'actions personnalisé pour atteindre ses objectifs professionnels et personnels

INTERVENANTS

→ Chambre de l'agriculture, MSA, Vivéa, Pôle Emploi

QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie pour connaître le travailleur social de votre secteur

Centre de contact : 03 22 80 60 02





L'AVENIR EN SOI

MÉTHODE

→ 6 à 8 jours d'échanges en groupe pour identifier et valoriser vos forces et vos capacités, afin d'accompagner un nouveau projet personnel et/ou professionnel. Il s'adresse à toute personne en situation de changement subi (santé, financier, familial...) ou volontaire (reconversion, départ en retraite, ré-organisation de l'activité...).

OBJECTIFS

- Se préparer au changement lorsque vous êtes confronté à des difficultés personnelles ou professionnelles qui peuvent vous amener à vivre une période de changement d'organisation ou d'activité.
- Identifier ses réussites, compétences, connaissances et passions.
- Valoriser ses forces pour les utiliser durant le projet.

INTERVENANTS

- Travailleur social.
- Professionnels de l'accompagnement au changement.



QUI CONTACTER ?



Contactez la MSA Picardie pour connaître le travailleur social de votre secteur

Centre de contact : 03 22 80 60 02

D'AUTRES ORGANISMES LOCAUX EN COMPLÉMENT DE LA MSA



VIVEA est le fonds pour la formation des entrepreneurs du Vivant. Dans ce cadre, VIVEA finance la formation des exploitants agricoles, des conjoints collaborateurs, des cotisants de solidarité et des aides familiaux. Pour vous renseigner ou trouver la formation adaptée à vos besoins, contactez la Délégation ou rendez-vous sur

www.vivea.fr

Contact :

VIVEA – Délégation Nord-Ouest
516 rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
03 22 33 35 60

MSA Services



MSA SERVICES est un organisme de formation créé en 2010. Dynamiques et interactives, les formations dispensées par MSA Services de Picardie sont fondées sur une pédagogie alliant théorie et exercices pratiques. Elles sont animées par des formateurs qualifiés et spécialisés.

MSA SERVICES Picardie propose des formations dans les domaines suivants:

- La préparation à la retraite
- La prévention (Sauveteur secouriste du travail, gestes et postures etc..)
- L'utilisation des produits phyto (certiphyto, techniques alternatives...)

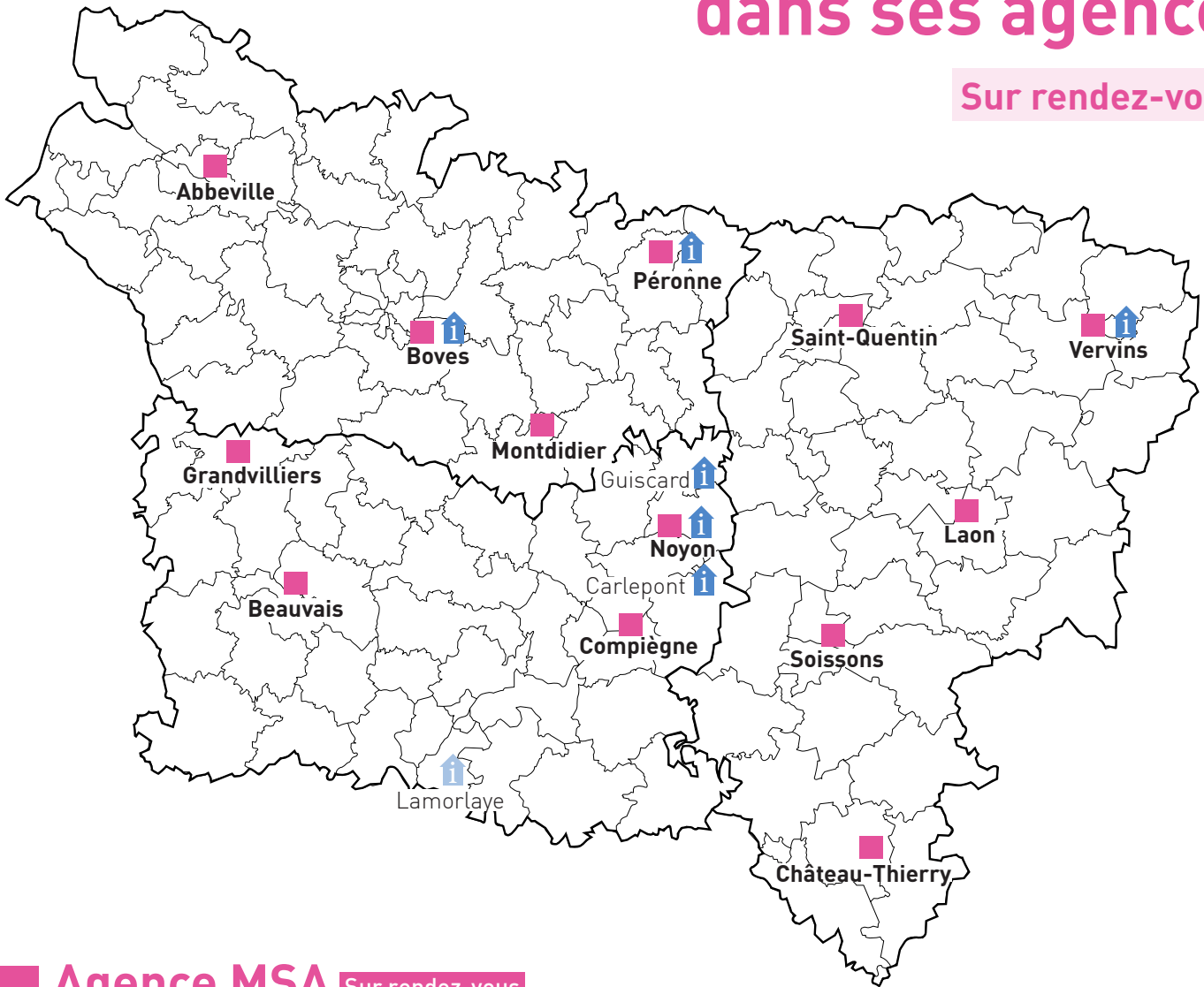
Contact :

contact.picardie@msa-services.fr

03 23 23 65 08

La MSA Picardie vous accueille dans ses agences

Sur rendez-vous



■ Agence MSA Sur rendez-vous

La MSA Picardie vous accompagne dans toutes vos démarches (changement de situation familiale, nouvelle prestation, étude de votre retraite...). Prenez un rendez-vous personnalisé sur votre espace privé MSA Picardie sur le site picardie.msa.fr ou par téléphone au 03 22 80 60 02.

80 60 02	■ ABBEVILLE 86 boulevard de la République 80100 Abbeville	↑ ■ BOVES 6 rue de l'île mystérieuse 80440 Boves	■ MONTDIDIER Place du Général de Gaulle 80500 Montdidier	↑ ■ PÉRONNE 2 avenue Charles de Gaulle 80200 Péronne
	■ BEAUVAIS 8 avenue Victor Hugo 60010 Beauvais	■ COMPIÈGNE 5 ter, rue Clément Ader 60200 Compiègne	■ GRANDVILLIERS 32 rue Frédéric Petit 60210 Grandvilliers	↑ ■ NOYON Place Barthélemy 60400 Noyon
	■ CHÂTEAU-THIERRY Avenue de l'Europe 02400 Château-Thierry	■ LAON Rue Turgot 02008 Laon Cedex 9	■ SOISSONS 28 rue Méchain 02200 Soissons	↑ ■ VERVINS 1 rue Raoul de Coucy 02140 Vervins

↑ France Services Sans rendez-vous

Les espaces France Services réunissent en un guichet unique de proximité plusieurs administrations et services du quotidien (impôts, prestations familiales, santé, retraite, emploi, justice...). France Services offre une information de premier niveau, conseille et accompagne les démarches en ligne, gratuitement et sans rendez-vous. Les France Services indiquées sur la carte sont gérées ou co-gérées par la MSA Picardie.

80 Boves ; Péronne 60 Noyon-Guiscard-Carlepont ; Lamorlaye (en projet) 02 Vervins

Toutes les informations sur les [France Services](http://france-services.gouv.fr) sont à retrouver sur le site france-services.gouv.fr



Échangez avec la MSA Picardie



Sur notre site internet picardie.msa.fr

Découvrez toutes les informations utiles sur notre site, et connectez-vous à votre espace privé pour consulter ou nous partager vos documents, poser vos questions en ligne, ou prendre rendez-vous.



Sur notre application **Ma MSA & Moi**

Téléchargez l'application sur mobile ou tablette pour consulter votre attestation de droit maladie et vos décomptes de remboursements, ou pour échanger avec la MSA.



Par téléphone **03 22 80 60 02**

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 9h à 17h.



En agence MSA **Sur rendez-vous**

Prenez rendez-vous sur votre espace privé ou par téléphone et rencontrez-nous dans l'une de nos agences :

Dans l'Aisne : à Laon, Saint-Quentin, Vervins, Soissons et Château-Thierry

Dans l'Oise : à Beauvais, Grandvilliers et Compiègne

Dans la Somme : à Boves, Abbeville, Montdidier et Péronne



Par courrier

Si vous ne pouvez pas envoyer vos documents en ligne, écrivez-nous :
MSA de Picardie, 8 rue Victor Hugo, CS 70828 - 60010 Beauvais Cedex



Sur Twitter **@MSA_Picardie**

Suivez-nous sur Twitter pour retrouver toutes les actualités de votre MSA.



Sur Facebook **@MSAPicardie**

Aimez la page Facebook pour retrouver toutes les actualités de votre MSA.